

# «Quartiers Solidaires» Un outil de politique gérontologique



UN SITE INTERNET ET UNE PUBLICATION VIENNENT D'ÊTRE LANCÉS POUR MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LES QUARTIERS SOLIDAIRES MIS EN PLACE AUX QUATRE COINS DU CANTON POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES SENIORS.

Quelques chiffres		
<b>17</b> Quartiers	<b>179</b> Activités	<b>3000</b> Participants
<b>13</b> Communes	<b>300</b> Aînés actifs	<b>16'500</b> Personnes informées

Initiée il y a plus de dix ans par Pro Senectute Vaud et la Fondation Leenaards dans le quartier lausannois de Bellevaux, l'approche «Quartiers Solidaires» rayonne depuis lors à travers le canton, notamment grâce au soutien du service cantonal des assurances sociales et de l'hébergement. Aujourd'hui, dix-sept projets communautaires de cette nature ont été menés à bien ou sont en cours dans treize communes vau-

doises. Les activités qui s'y sont développées touchent quotidiennement plus de 3'000 retraités et permettent d'améliorer leur qualité de vie. Pour mettre en lumière ces démarches, dont certaines ont été autonomisées grâce à la création d'une association locale reprenant le flambeau de Pro Senectute Vaud, un site Internet a été mis en ligne ([www.quartiers-solidaires.ch](http://www.quartiers-solidaires.ch)) et une publication trimestrielle a été lancée.



FILIP UFFER

DIRECTEUR DE PRO SENECTUTE VAUD

ALAIN PLATTET

RESPONSABLE DE L'UNITÉ TRAVAIL SOCIAL COMMUNAUTAIRE  
PRO SENECTUTE VAUD

## Position du comité de l'UCV au sujet de la Motion Kappeler



BRIGITTE DIND

SECÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UCV

Pour Alain Plattet, responsable de l'unité Travail social communautaire de Pro Senectute Vaud, ces deux outils sont bienvenus:

**«Le journal et le site Internet donnent une large place à celles et ceux qui font vivre ces projets au quotidien – et en priorité aux seniors qui portent la méthode. C'est aussi grâce à de précieux partenariats avec le Canton de Vaud, la Fondation Leenaards, les Municipalités, les associations et institutions locales que les projets aboutissent, pour le bien-être de nombreuses personnes âgées et la qualité de vie générale dans les quartiers concernés.»**

Le site Internet s'adresse à un large public. Il constitue un répertoire actualisé des offres disponibles dans les différents «quartiers solidaires»; chacun y possède en effet des pages dédiées. Une revue de presse est aussi mise en ligne et valorise les aînés qui s'investissent dans ces démarches.

Le journal **«Quartiers Solidaires»**: regards croisés sur les pratiques communautaires vaudoises est lui destiné au public directement impliqué dans les différents projets (habitants, professionnels et pouvoirs publics). Le premier numéro dresse un état des lieux sur les démarches abouties et en cours à Lausanne, Yverdon-les-Bains, Vallorbe, Prilly, Nyon, Pully, Gland ou Ecublens. A celles-ci viendront s'ajouter cette année de nouveaux «quartiers solidaires» dans le quartier des Moulins à Yverdon-les-Bains, dans la commune de Rolle, ainsi que des «Villages Solidaires», déclinaison des précédents, à Grandson, Montagny-près-Yverdon et Onnens—pour un projet unique réunissant les trois communes—ainsi qu'à Tolochenaz.

Le site Internet et le journal **«Quartiers Solidaires»** sont là pour vous inspirer. En cas de curiosité ou d'intérêt, n'hésitez pas à nous contacter.

Filip Uffer, directeur de Pro Senectute Vaud  
Alain Plattet, responsable de l'unité Travail social communautaire ■

L'UCV estime que l'engagement des Exécutifs pour leur commune mérite reconnaissance. Elle partage les préoccupations des municipalités au sujet du montant de leurs indemnités, d'une part, et des questions liées à leur défiscalisation, d'autre part.

S'agissant des indemnités octroyées, il faut reconnaître que leur montant est parfois plus que modeste. La décision de le revoir à la hausse est une décision que peut prendre chaque commune, par son Conseil communal ou général. La reconnaissance de l'engagement public des Municipaux et Syndics devrait passer en premier lieu par une attitude respectueuse et constructive de la part des citoyens. Néanmoins une rémunération correcte est également un élément important. L'UCV se gardera donc d'établir un standard minimum à l'attention des municipalités.

Le groupe Bourgs et Villages a mené une réflexion parallèle sur l'idée d'un certificat attribué aux membres des Exécutifs communaux terminant leur mandat, dans l'optique de mieux faire valoir les compétences acquises. S'agissant de validation des acquis, notons que l'association suisse des cadres délivre un certificat reconnu en gestion communale.

<http://www.cadres.ch/fr/validation-conseiller-communal/>

Concernant l'aspect fiscal, le comité estime toutefois que si la motion Kappeler a le mérite de poser de bonnes questions, elle ne semble pas apporter de bonnes réponses. Il a ainsi procédé à un examen approfondi de la situation avec l'aide d'un avocat fiscaliste à qui plusieurs pistes ont été soumises, notamment par le groupe Bourgs et Villages. Selon cette analyse, la motion Kappeler pose un problème important car la solution proposée est contraire au droit fédéral (art. 7 h bis LHID et 24 f bis LIFD). Ceci sans parler de l'accord récent sur les allègements fiscaux pour les membres des exécutifs entre les faitières et l'ACI qu'il nous paraît peu crédible de remettre en question par le biais de cette motion.

Convaincu que cette cause mérite d'être défendue, le comité observe que ces dernières années, sur le plan fédéral, un mouvement a été amorcé qui démontre une plus grande compréhension fiscale s'agissant du service à la collectivité. En témoignent, non seulement les déductions admises pour les sapeurs-pompiers, mais aussi celles concernant les cotisations des partis politiques. Par conséquent, le comité estime qu'une piste conforme à la législation est de porter le débat au niveau fédéral, afin de modifier la LHID, ce qui permettra d'introduire par la suite des dispositions au niveau cantonal. A cet effet, il a pris contact avec l'Association des Communes Suisses (ACS) et a entamé des discussions avec quelques parlementaires fédéraux ■

**Pro Senectute Vaud**  
**Rue du Maupas 51 – 1004 Lausanne**  
**021 646 17 21**  
**alain.plattet@vd.pro-senectute.ch**